

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIXHEIM
SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025**

DATE DE LA CONVOCATION
09/08/2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 09
Qui ont pris part aux délibérations : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LIXHEIM, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **UNTEREINER Christian, Maire.**

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, BANNIER-COLLIGNON Florence et BELLOT Chloé, , MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, MAZERAND Ludovic, PIERRE Laurent et SCHREINER Mathieu.

Absents excusés : Mmes CAVALLERO Véronique, CHEDOZ Marlyse et KOETHE Pascale, MM. REBY Dimitri et PIN Eddy.

Absentes non excusées : Néant

Ordre du jour :

1. Désignation du / des secrétaire(s) de séance.
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion
3. Acquisition par la commune d'un terrain propriété de la SCI Monte Subasio
4. Protection sociale complémentaire des agents communaux
5. Délibération autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
6. Candidature Plan de Paysage du Pays de Sarrebourg
7. ONF : Travaux sylvicoles
8. Adhésion 2025 ADRESS (Association de Développement du Rail Et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg)
9. Divers

Quorum :

Au vu de l'appel nominal, le quorum, fixé à 8 élus présents, est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance.

Sur proposition de Monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Christine HUBER est désignée.

2. Approbation de la dernière réunion du conseil

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2025.

3 – Acquisition par la commune d'un terrain propriété de la SCI Monte Subasio

M. le maire rappelle la délibération du conseil municipal, prise le 28 janvier dernier, concernant l'acquisition par la commune de deux terrains – cadastrés section C n° 351 et C n° 353, d'une surface respective de 4,51 ares et 4 ares - propriétés de la SCI MONTE SUBASIO représentée par M. Arnaud LAMBERT.

M. le maire explique ensuite que suite aux travaux d'arpentage les parcelles s'unissent pour devenir une seule parcelle cadastrée section C n° 1134, d'une surface de 6,77 ares.

Le terrain serait acquis par la commune à l'euro symbolique
Les frais d'acte et de notaire seront à supporter par la commune

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée

- Décide d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle sise à LIXHEIM, cadastrée section C n° 1134 d'une surface de 6,77 ares,
- Charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, notamment à transmettre la présente délibération au notaire et à signer l'acte de vente.

4 – Protection sociale complémentaire des agents communaux

M. le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2012 dans laquelle l'assemblée avait :

- choisi la procédure de labellisation pour le risque santé et pour le risque prévoyance,
- décidé de verser une participation, par agent, de 15 € pour le risque santé et de 15 € pour le risque prévoyance.

Il informe ensuite l'assemblée que jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents était facultative.

Cette participation est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum à ce jour

- de 7€ brut mensuel pour le risque santé,
- et de 15 € brut mensuel pour le risque prévoyance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 25 avril 2025,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire la procédure de labellisation pour le risque santé et le risque prévoyance avec une participation mensuelle, par agent, à compter du 1^{er} octobre 2025, de 7 € brut pour le risque santé et de 15 € brut pour le risque prévoyance.

5 – Délibération autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiales

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022, adoptée en juillet 2018 par l'Etat et la CNAF a prévu la couverture de l'ensemble du territoire national par des Conventions Territoriales Globales (CTG) en privilégiant l'échelon intercommunal. Elles ont remplacé progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec les communes en matière de petite enfance et de jeunesse.

La Communauté de Commune du Pays de Phalsbourg a ainsi signé une première CTG en décembre 2021 pour la période 2021-2025.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la CCPP en lien avec les interventions communales en matière de petite enfance, d'accompagnement à la parentalité, d'enfance-jeunesse, d'animation de proximité, d'accès aux droits. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées. Ces thématiques faisant l'objet de financements de la CAF :

- La petite enfance,
- L'accompagnement à la parentalité,
- L'enfance et la jeunesse,

Les communes jouent un rôle de coordination de ces politiques qui restent de leur compétence.

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de l'intercommunalité et de ses communes.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur le travail opéré par 4 comités techniques sur la petite enfance, la parentalité, l'enfance et la jeunesse.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

Vu la Convention Territoriale Globale de la CCPP 2021-2025,

Considérant que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

Considérant la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, et tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tout document y afférent.

6 – Candidature Plan de Paysage du Pays de Sarrebourg

M. le Maire porte à connaissance de l'assemblée la démarche du PETR du Pays de Sarrebourg qui a répondu à l'appel à projets *Plan de Paysages 2025* et a été retenue.

Le projet consiste à faire l'inventaire des paysages remarquables afin d'établir un catalogue pour la parfaite connaissance du territoire et la préservation des sites.

Après échanges et explications de M. le Maire notamment sur le financement du projet, le conseil municipal prend acte de cette démarche.

7 – ONF : Travaux sylvicoles

Le Maire soumet à l'assemblée le programme des travaux qu'il serait utile d'entreprendre en forêt communale en 2025 pour un montant estimé à 3 914,80 € HT.

Les travaux sylvicoles suivants seront effectués :

- Maintenance au chenillard de cloisonnement sylvicole dans un peuplement de moins de 3 m
- Assistance technique à donneur d'ordre
- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien de gainage : chêne parcelle 11.u
- Fourniture et pose de 92 plaques de parcelle en plastique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ce programme de travaux,
- confie les travaux à l'ONF,
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

8 – Adhésion 2025 ADRESS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à l'Association de Développement du Rail Et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adhère à l'Association de Développement du Rail Et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg pour une cotisation annuelle de 31 euros en 2025.

Divers

Nids de cigognes :

Un dossier est en cours pour la dépose de deux nids de cigognes celui situé sur le fronton de l'église et celui sur le clocheton de la salle communale.

Cette opération pourra être réalisée avec une entreprise spécialisée car ces nids présentent un danger pour la sécurité avec un risque de chute.

Signalétique carrefour route de Hérange / route de Bickenholtz

Suite à l'accident au carrefour des routes de Hérange et Bickenholtz, la société Est Signal a été mandatée pour l'installation du nouveau mât EDF et la signalétique.

Le devis a été signé. La commune est en attente de la réalisation des travaux.

Rue des Cerisiers :

Une fin de non-recevoir a été actée pour la demande de subvention pour les travaux d'extension de voirie Rue des Cerisiers. Le Département justifiant le refus, par courrier du 12/08/2025, par un manque de financement disponible.

Sur conseil de Mme Vérona GOSSE, conseillère départementale, une lettre sollicitant une révision de cette décision a été envoyé ce jour à M. WEITEN, président du départemental mais sans promesse formelle d'aide.

Odeur méthaniseur :

M. Vincent LEOPOLD répond aux sollicitations concernant les odeurs nauséabondes déversées cet été par le méthaniseur. Il s'agit d'un fait exceptionnel, résultat d'un problème de processus de méthanisation qui ne devrait pas se renouveler.

Visite du Sénat :

Mme Catherine BELRHITI, sénatrice, propose le mercredi 5 novembre prochain pour une visite du Sénat. La journée organisée avec les communes de Vieux-Lixheim et Fleisheim se fera en bus.

Porté connaissance sur la situation de Mme MARTIN :

Le maire informe l'assemblée de la situation de Mme Véronique MARTIN, adjointe technique, qui est dispensé (depuis le 12/05/2025, par le Docteur REVELEN – médecin du travail) de tous les travaux d'espaces verts (désherbage, tonte, débroussaillage, ...).

Un entretien avec Mme MARTIN, faisant suite à la préconisation du Dr REVELEN dans l'attestation de suivi, a eu lieu en mairie, le 20/06/2025, en présence de Mme Bernadette MEHLINGER, adjointe. Entretien qui a donné lieu à un compte rendu transmis à la médecine du travail.

Lors du rendez-vous du 27/08/2025 avec Mme MARTIN, le Dr REVELEN a renouvelé la dispense pour une période de 6 mois.

Une rencontre tripartie (médecin du travail, maire et agent) est prévue le 3 octobre 2025 en mairie.

Rentrée 2025 :

La rentrée 2025/2026 s'est bien déroulée pour la classe de CP (12 élèves) / CE1 (7 élèves).

Une assistante du RASED a rejoint Mme LITSCHER, directrice de l'école.

Opération « jus de pommes » :

M. Vincent LEOPOLD, adjoint, propose de renouveler l'opération « jus de pommes » pour l'école.

Proposition validée par l'ensemble de l'assemblée.

Le maire lève la séance à 21 heures.